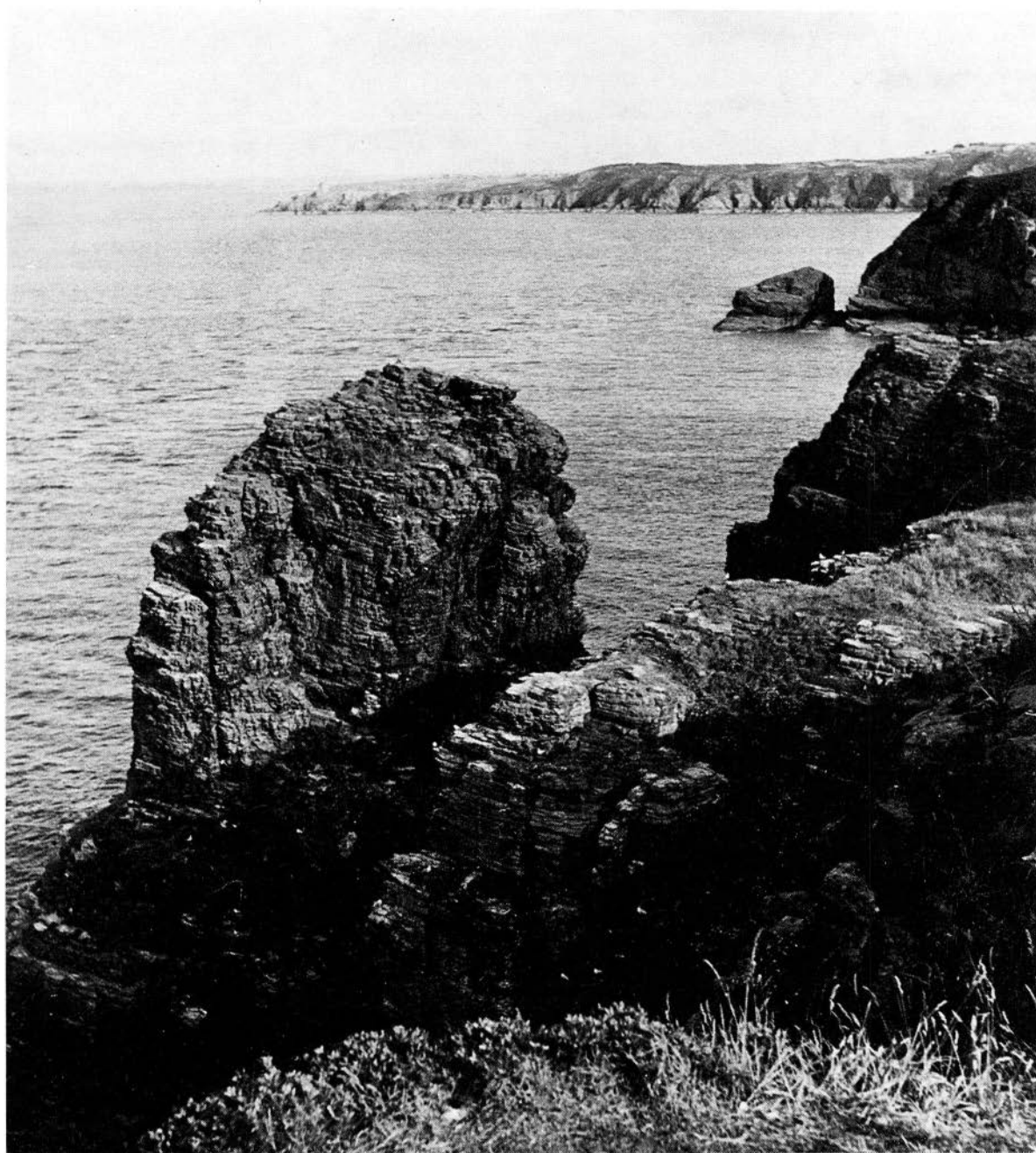


LA RÉSERVE NATURELLE DU CAP FRÉHEL



SOMMAIRE

A. LUCAS : PRESENTATION DE LA RESERVE	1
L. CHAURIS : GEOLOGIE DU CAP FREHEL	2
A.-H. DIZERBO : LA VEGETATION DU CAP FREHEL	3
A. LUCAS : LES OISEAUX DU CAP FREHEL	7
Note sur les Réserves naturelles du Massif armoricain	12

NOTRE COUVERTURE : Le Cap Fréhel, vue sur le rocher de la Fauconnière.
(Photo Jos Le Doaré)

Le présent fascicule est extrait de la revue trimestrielle « Penn ar Bed »,
Vol. 7, pp. 284-294, publié en 1970.

Présentation de la Réserve

par Albert LUCAS

La splendeur du site et l'abondance des oiseaux nicheurs qui se voient de si près à la Fauconnière, ont depuis longtemps retenu l'attention des naturalistes qui, dès avant la seconde guerre mondiale, en firent une Réserve naturelle sous l'égide de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Cependant la L.P.O. ne put maintenir le gardiennage des lieux après la guerre et les actes de vandalisme devinrent de plus en plus nombreux, mettant en péril ce haut-lieu de nidification.

Aussi, dès 1959, la S.E.P.N.B. entamait les démarches nécessaires pour assurer une protection des colonies d'oiseaux et Michel-Hervé JULIEN annonçait ce projet dans *Penn ar Bed* en décembre 1959. En date du 10 décembre 1962, un Arrêté de la Direction de l'Inscription Maritime de Saint-Servan interdisait « en tout temps et d'une façon absolue, la chasse ou la destruction de tous oiseaux de mer, par quelque moyen que ce soit... sur le domaine public maritime du littoral de la commune de Plévenon (Fréhel) entre les roches « les Ecarets » et la pointe de la Cierge, et jusqu'à une distance de mille mètres au large de ce secteur côtier, y compris les îlots inhabités situés à l'intérieur de ce périmètre de protection ». Cet arrêté avait été pris à la demande commune du Conseil Supérieur de la Chasse et de notre Société. Enfin, au 1^{er} juillet 1965, la S.E.P.N.B. devenait locataire des îlots non cadastrés de la Fauconnière et de l'Amas du Cap, pour les ériger en réserves ornithologiques. La fonction de Conservateur fut assurée de 1965 à 1967 par M. Robert LAMI ; elle l'est actuellement par M. Emile POSTEL, Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes.

Parallèlement à nos efforts, le Conseil général des Côtes-du-Nord, en accord avec la Municipalité de Plévenon, prenait des dispositions pour protéger la lande de Fréhel. Après de longues démarches, entamées dès 1960, un décret du 1^{er} juillet 1967 classait parmi les sites pittoresques, les landes du Cap Fréhel et les abords du Fort La Latte. Pour concrétiser cette décision, le Conseil général interdisait le camping dans le secteur classé et en avertissait le public par des pancartes.

Toutefois aucun gardiennage n'a été instauré et les visiteurs, de plus en plus nombreux par suite de la mise en service d'une

route touristique, détériorent progressivement la couverture végétale, trop souvent détruite par des incendies.

Depuis 1969, des animateurs de la S.E.P.N.B. stationnent au Cap Fréhel en juillet et août. Ils ont pour rôle de donner des explications aux touristes qui s'intéressent aux oiseaux et de faire respecter les mesures de protection. Grâce à leur présence le « jeu » qui consistait à jeter des pierres sur les oiseaux couveurs, a maintenant cessé.

Un ensemble aussi riche par sa flore, sa faune, sa géologie, mériterait une protection plus rigoureuse. Il serait souhaitable qu'une collaboration efficace s'instaure entre la S.E.P.N.B. et le Conseil Général des Côtes-du-Nord, afin que cette Réserve naturelle éducative soit mieux équipée.

Géologie du Cap Fréhel

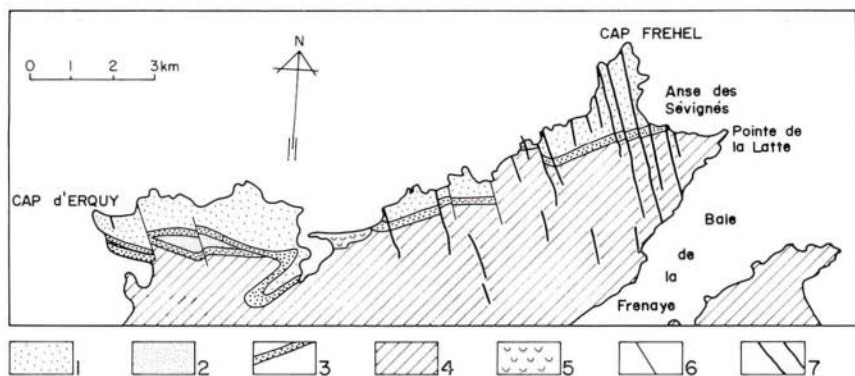
par Louis CHAURIS

Les roches roses ou rouges qui forment, du Cap d'Erquy au Cap Fréhel, « des falaises sauvages et une lande colorée... offrent aux géologues, en surcroît, l'attrait du mystère qui enveloppe la question de leur âge ».

Ces formations sont constituées par des conglomérats (poudingues) à galets de quartz blanc, de phtanite noir et de cornaline rouge ; des quartzites roses, des arkoses, des grès rouges feldspatiques où les stratifications entrecroisées sont fréquemment observées. Les falaises du Cap Fréhel sont taillées dans ce dernier ensemble ; en ce point, les bancs présentent une disposition sub-horizontale ; ailleurs l'inclinaison des couches est souvent assez accusée. De nombreux filons de dolérite de quelques mètres de puissance et de teinte noirâtre, recoupent ces roches rougeâtres.

Poudingues, grès et arkoses sont des formations détritiques qui témoignent de l'intense érosion de reliefs anciens, aujourd'hui totalement disparus, dont elles paraissent représenter les dépôts de piedmonts. Leur épaisseur totale est de 300 à 400 mètres. Un tel type de sédimentation semble en relation avec un climat chaud, à alternance de saisons sèches et humides. Les arènes rouges formées sous un tel climat, devaient être entraînées et accumulées au pied des reliefs, à chaque saison des pluies.

Aucun fossile n'a été découvert dans ces roches et leur âge n'est pas encore établi avec certitude. Elles sont certainement postérieures au Précambrien sur lequel elles reposent en discordance et dont elles contiennent des galets caractéristiques (phtanites, cornalines). Elles sont antérieures au Permien puisqu'elles sont plissées. Leur âge reste imprécisé entre ces deux périodes et selon les auteurs, il est considéré comme cambro-ordovicien, dévonien ou carbonifère. Dans l'état actuel des connaissances, la première hypothèse, appuyée par des comparaisons avec le Trégorrois et la Normandie, paraît la plus vraisemblable.



1. Grès roses et rouges - 2. Quartzite rose - 3. Poudingue - 4. Précambrien - 5. Dunes - 6. Failles - 7. Filons de dolérite.

Les filons de dolérite représentent les voies d'accès d'un important volcanisme qui s'est manifesté dans toute la région après l'achèvement des plissements hercyniens.

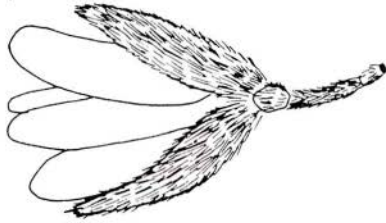
La végétation du Cap Fréhel

par A.-H. DIZERBO

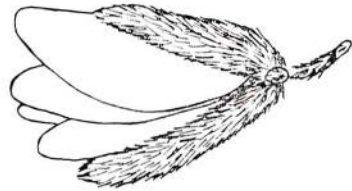
Au Cap Fréhel, le tapis de végétation passe, selon les saisons, du vert au jaune ou au rose violacé, à ces couleurs se superposent celles de la mer. Ces variations n'évoquent pas le passé du cap près duquel, selon les chroniques ou les légendes, une vaste forêt s'étendait à l'Est jusqu'aux abords de Granville. Les faits, scientifiquement prouvés à l'aide de l'analyse des pollens trouvés dans le sol, montrent qu'il y a bien longtemps — nous ne savons pas très bien où se trouvait la ligne de rivage — la plateforme actuelle du cap était recouverte de petits peuplements de chênes établis là où l'humidité leur était supportable ; dans les vallons, suspendus actuellement dans la falaise, le chêne faisait place à l'aulne, ce dernier était moins abondant.

Sur cette plateforme s'est établi l'homme préhistorique, y cherchant la sécurité et de la nourriture marine ; les retranchements voisins d'Erquy donnent une idée de ses activités. Mais cette présence de l'homme s'est traduite par une transformation du tapis végétal qui l'a amené au stade où nous le trouvons actuellement. Après avoir élargi son refuge, l'homme a fait disparaître

LES AJONCS



AJONC D'EUROPE
(ULEX EUROPEUS)

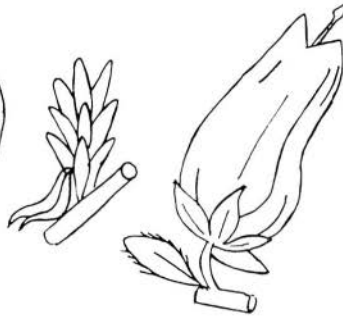


AJONC DE LE GALL
(ULEX GALLII)

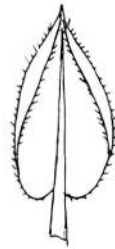
LES BRUYERES



CALLUNE (CALLUNA VULGARIS)



BRUYERE CILLIEE (ERICA CILIARIS)



BRUYERE A 4FEUILLES (ERICA TETRALIX)



BRUYERE CENDREE (ERICA CINEREA)



la totalité du bois qui se trouvait à sa portée, puis il a découpé des mottes dans le sol, l'a brûlé et a fait paître ses animaux, ruinant complètement la couverture sylvestre.

Les pollens trouvés dans le sol n'ont pas montré la présence d'ajoncs et certains botanistes pensent même qu'ils ont été ramenés par mer, à l'âge du bronze, de l'Ouest de la péninsule ibérique, pour servir d'aliment au bétail.

LES ESPECES CARACTERISTIQUES

Dans le cap, il existe deux espèces d'ajoncs, qui se confondent en raison de la couleur jaune de leurs inflorescences, l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) qui atteint une grande taille, et l'Ajonc de Le Gall (*Ulex Gallii*), souvent plus petit. Ces espèces ont des fleurs presque semblables excepté deux petites pièces à la base des sépales, les bractéoles, souvent colorées en marron : elles sont plus grandes chez l'Ajonc d'Europe où elles atteignent une largeur supérieure à celle du pédoncule, tandis que chez l'Ajonc de Le Gall elles sont parfois moins larges que le pédoncule. On distingue encore ces Ajoncs à l'époque de la floraison, le grand Ajonc fleurissant à partir du mois de février, l'Ajonc de Le Gall jusqu'au milieu de l'été. Il existe aussi des hybrides ce qui ne facilite pas l'identification de ces espèces en raison des caractères intermédiaires que l'on peut y observer.

Si les Ajoncs donnent un aspect spectaculaire à la flore, ils ne suffisent pas à caractériser les landes que les spécialistes distinguent d'après les Bruyères que l'on peut y observer : la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et la Bruyère à quatre feuilles (*Erica tetralix*), qui correspondent respectivement aux landes sèches, mésophiles (ou de transition) et humides.

Ces bruycères ont des fleurs dont la couleur va du rose violacé au rose pâle, il est rare d'en voir de blanches. On les distingue à l'aspect de leur corolle et de leurs feuilles. La Callune (*Calluna vulgaris*) qui est un petit sous-arbrisseau de la même famille, a une corolle incisée et des feuilles appliquées par quatre sur la tige, tandis que les vraies Bruyères ont une corolle dont les pétales sont soudés.

La Bruyère cendrée a des feuilles étroites, glabres, groupées par trois ; les autres ont des feuilles pourvues de poils, les unes sont relativement larges comme dans la Bruyère ciliée, les autres sont étroites et groupées par quatre comme dans la Bruyère à quatre feuilles.

Il s'y ajoute un hybride présentant des caractères intermédiaires entre les deux dernières espèces, la Bruyère de Watson (*Erica Watsoni*), qui a été propagée et commercialisée en horticulture.

LA LANDE SECHE

Nous simplifierons la description de la végétation du plateau du cap en joignant à ce type la lande mésophile. Dans cette formation on trouve les deux Ajoncs, le Genêt, la Fougère aigle, la Digitale pourpre, la Germandrée, la Douce-amère à fleurs violettes et jaunes, la Violette des chiens, les Roses pimprenelles très épineuses à fleurs blanches, le Chèvrefeuille, la Potentille tormentille

avec ses fleurs jaunes à quatre pétales, la Gerbe d'or, des Orchidées mauve pâle, les petites étoiles bleuâtres du *Simethis*, et, si on se trouve à la bonne saison, les *Gentianes* pulmonaires à grande corolle bleue qui voisinent avec la rare *Gentiana Germanica*, assez semblable mais dont la corolle est bleu violacé.

Ces formations vont s'étendre jusqu'au bord de la falaise où elles s'appauvriront jusqu'à former la végétation climacique actuelle qui a remplacé la végétation originelle, détruite depuis trop longtemps pour avoir des chances sérieuses de se reconstituer.

LA LANDE HUMIDE

La lande humide se situe dans les dépressions temporairement remplies d'eau du plateau et dans les petits vallons suspendus qui se voient de part et d'autre de la pointe. C'est une lande basse qui garde l'Ajonc de Le Gall et où l'on trouve des petits Saules, des *Carex*, le *Simethis*, la Molinie ou Guinche, le Chardon des Landes (*Cirsium Anglicum*), des *Pédiculaires* des bois à petites fleurs roses, et, au voisinage des coussins de Sphaignes (ou Mousses aquatiques), la Grassette et la Drosera (*Pinguicula Lusitanica* et *Drosera rotundifolia*), qui sont des plantes insectivores.

LES FALAISES

La végétation des falaises ne recouvre pas complètement le terrain sur lequel elle s'est établie. Son abondance varie suivant l'orientation, les vents et la nature du sous-sol. A la partie supérieure, débordent les landes sèches, elles se retrouvent jusqu'à mi-pente. Les côtes nord et ouest sont recouvertes d'Œillets marins roses, de Silènes blancs et de gazons de Serpolet. On remarquera les vastes peuplements de Cinéraires (*Senecio cineraria*) dont les graines ont été apportées par le vent et les Pieds de Chat (*Gnaphalium undulatum*) introduits d'Afrique du Sud, qui se sont répandus de proche en proche depuis le Finistère sur la côte nord de la Bretagne.

La côte orientale est plus humide, un suintement assez abondant contient une cressonnière qui y a été apportée par l'homme : non loin on trouve des Jacinthes bleues, du Sceau de Salomon, des Jonquilles, restes de la végétation de la forêt primitive qui ont pu s'adapter dans ces lieux après la disparition des bois. Plus bas, on voit la plus belle des Fougères de l'ouest : l'Osmonde royale. Enfin, les dernières plantes vers la mer : la Criste marine aux feuilles aromatiques, les Lavandes de mer ou Statices, la Bette-rave maritime, les Cochléaires anti-scorbutiques, se développent dans une atmosphère saturée d'embruns.

Tout à fait à la pointe, dans les fentes des roches, on trouve de grands lichens gris, pendants, les Roccelles, qui sont une des sources des couleurs de tournesol.

Les Oiseaux du Cap Fréhel

par Albert LUCAS

Dessins de Paul BARRUEL

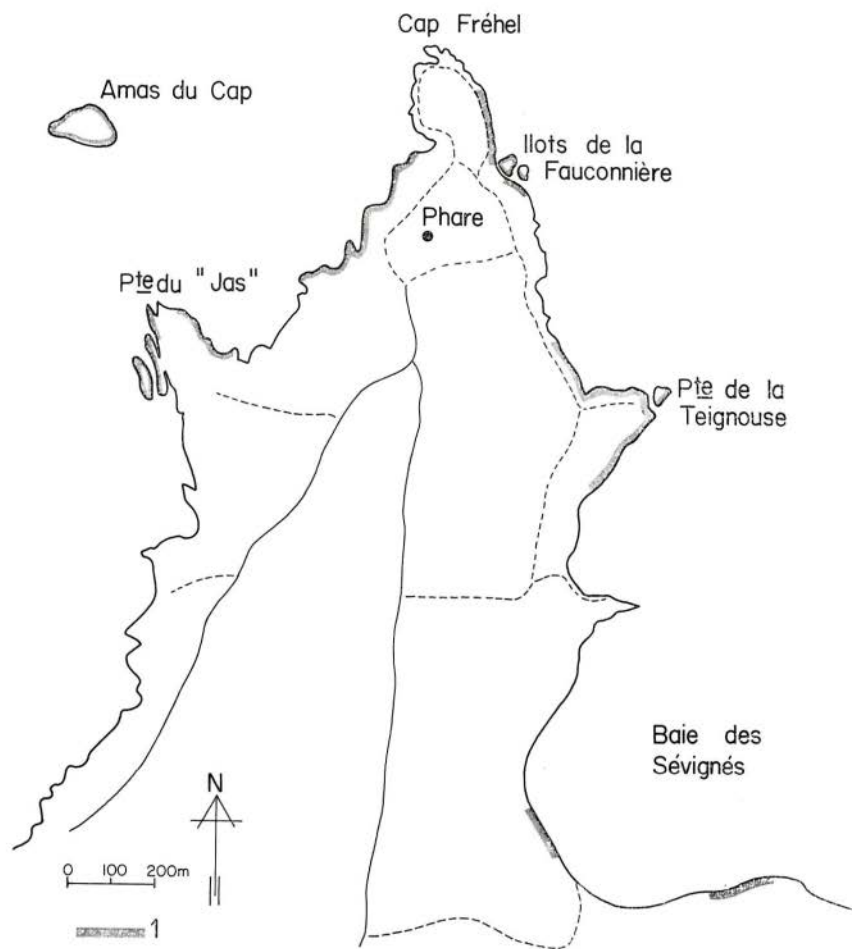
Le Cap Fréhel, flanqué de la pointe de la Teignouse à l'Est et de la pointe du Jas à l'Ouest, constitue « une espèce de trident pointé face au Nord » (P. BROSSÉLIN). Avec les îlots de la Teignouse, de la Fauconnière, du Jas et de l'Amas du Cap, cet ensemble comporte environ 6 kilomètres de côtes escarpées dont plus de la moitié sont occupées par 700 à 800 couples d'oiseaux nicheurs.

Comme la plupart des colonies rupestres d'oiseaux marins de Bretagne, celles du Cap Fréhel sont caractérisées par l'installation récente du Fulmar, par l'augmentation des effectifs de Mouettes tridactyles, par la prospérité des Cormorans et Goélands et par les fluctuations des faibles effectifs de Pingouins. Mais le trait particulier du Cap est que les Guillemots, installés depuis peu, ont notablement augmenté en nombre, alors que partout ailleurs en Bretagne ils se maintiennent difficilement ou régressent.



Poussin de Pingouin torda

(Photo Mazé)

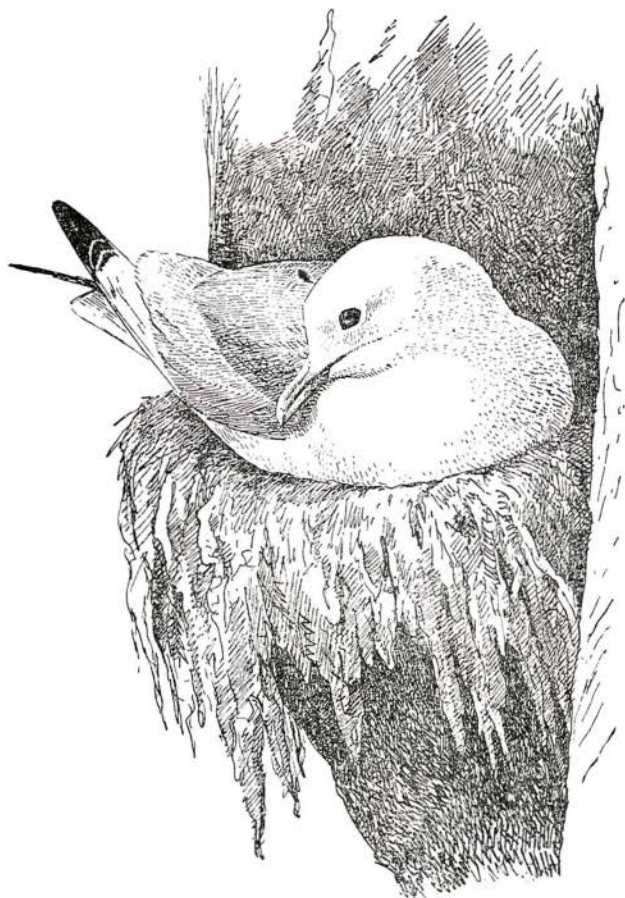


Réserve du Cap Fréhel : 1. Colonies d'oiseaux en 1969

Le Fulmar. — On pourrait le confondre avec le Goéland dont il a la taille et la coloration générale. Mais son vol particulier : battements rapides d'ailes rigides et longues glissades acrobatiques, permet à l'observateur averti de le distinguer aisément.

Longtemps localisé dans les mers boréales, le Fulmar a envahi les Iles Britanniques il y a quelques décennies et depuis 1960 s'est reproduit en Bretagne. Cette expansion est étonnante quand on sait que cet oiseau pélagique, qui ne fréquente les côtes que pour se reproduire, ne devient reproducteur qu'à l'âge de 7 ans, qu'il pond un œuf unique dont l'incubation dure 7 semaines et que le jeune ne s'envole guère avant 50 jours. En outre, l'installation du Fulmar dans un nouveau biotope ne se fait qu'après une longue fréquentation des lieux. Ce fut le cas au Cap Fréhel où la nidification fut effective pour un couple en 1969 (observation de M. BOURGAULT), mais où déjà en 1959, BROSSELIN avait noté un individu localisé et où, d'années en années, les observateurs constataient la présence estivale d'individus de plus en plus nombreux et réguliers (5 en 1963, 7 en 1968).

La Mouette tridactyle. — Oiseau de haute mer, que l'on n'observe à la côte qu'au moment de la nidification, la Mouette tridactyle recherche les falaises peu ensoleillées pour y accrocher son nid d'algues où elle pond 1 ou 2 œufs. La date d'installation au Cap Fréhel n'est pas exactement connue. Nous savons seulement qu'il y avait une colonie en 1943, mais qu'elle n'y existait pas en 1939. D'abord localisée sur la face Est du Cap Fréhel, elle se reproduisait progressivement en divers endroits (Amas du Cap, Fauconnière, pointe et îlot du Jas) à mesure qu'augmentait le nombre des nicheurs. Cette progression peut se résumer ainsi :

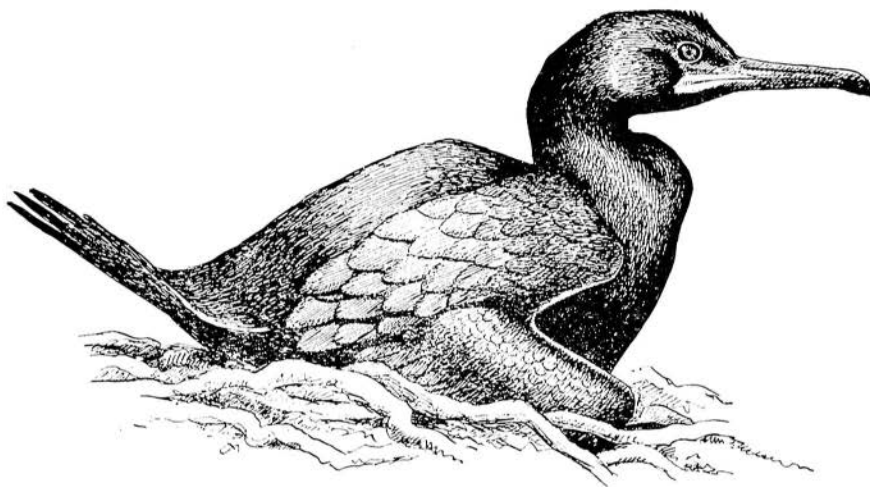


Mouette tridactyle couvant

Années	Nombre de nids	Nombre de colonies	Observateurs
1939	0	0	BERTHET
1943	?	1	KIRCHNER
1952	3	1	BOQUIEN
1958	73 environ	3	BROSSELIN et JULIEN
1959	124	3	BROSSELIN
1967	110-130	5	BROSSELIN
1968	110-130	6	BROSSELIN

Le Goéland argenté. — Des trois espèces de Goélands nicheuses en Bretagne, seul le Goéland argenté nidifie abondamment et régulièrement au Cap Fréhel : le nombre de couples était d'au moins 300 en 1968. C'est un Laridé comme la Mouette tridactyle dont il se distingue notamment par la taille plus grande et les pattes de couleur rose au lieu de noire. Réparti sur l'ensemble des falaises, il s'observe aisément sur la Fauconnière. Autour des colonies, quelques immatures, les « grisards » côtoient les adultes.

Le Cormoran huppé. — Environ 250 couples nidifient sur les falaises de Fréhel. Leur nid sommaire est situé sur une corniche ou dans un creux de rocher. Deux à trois œufs bleutés, puis des poussins à duvet noir. Les immatures ont le ventre clair et le dos brun ; ce n'est qu'après 2 ou 3 ans qu'ils prendront la livrée noire à reflets verts des adultes.

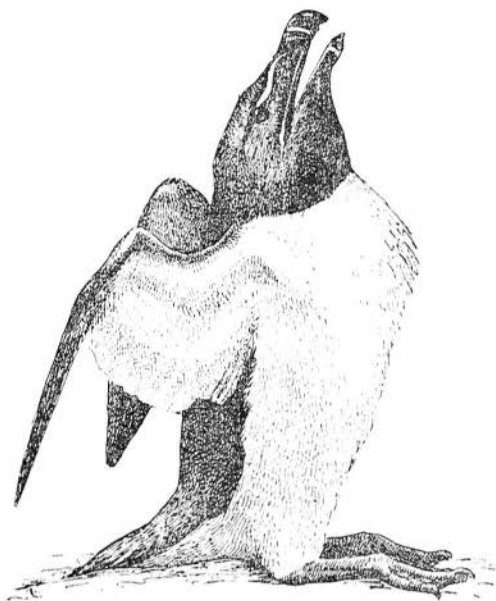


Cormoran huppé abritant un poussin

Le Pingouin torda. — Les Pingouins et les Guillemots, dont l'attitude dressée, lorsqu'ils sont à terre, est si caractéristique sont des oiseaux marins capables de voler, mais surtout plongeurs, ce qui explique qu'ils soient les principales victimes des hydrocarbures déversés en mer par les pétroliers. Les Pingouins nichent dans les anfractuosités des rochers, aussi est-il difficile d'apprécier leur population. En 1968, BROUSSELIN dénombrait 26 individus au Cap Fréhel.

Le Guillemot de Troil. — Il se distingue du Pingouin par son bec plus fin. Il nidifie plus volontiers en colonies, sur les plates-formes des falaises. Un seul œuf par couple comme chez le Pingouin.

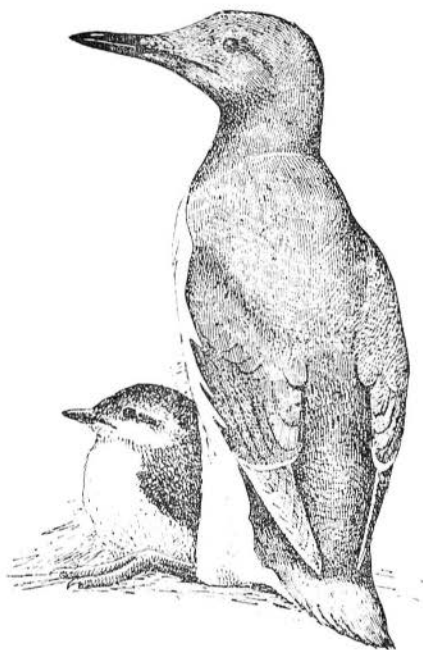
L'installation du Guillemot est récente au Cap Fréhel : quelques individus mais pas d'œufs en 1959, 12 couples nicheurs découverts en 1960 par BOURDON ; 72 individus en 1967 et



Pingouin torda criant

les années qui viennent, procéder au renforcement des mesures de protection, notamment à la saison des nids qui débute en mars et se prolonge jusqu'en août.

90-100 en 1968, ce qui laisse supposer une quarantaine de couples reproducteurs selon BROSSÉLIN. Les colonies avien-nes du Cap Fréhel se portent bien : les espèces y sont plus variées qu'autrefois, elles y sont aussi plus populeuses. Ce bilan positif résulte, sans nul doute, des mesures de protection qui ont été prises. Cependant nous sommes bien loin de la saturation et de multiples possibilités d'accroissement existent encore. Pour y parvenir il faudra, dans



Guillemot de Troil avec son poussin

BIBLIOGRAPHIE

- BERTHET (G.), 1950 - La Mouette tridactyle *Rissa tridactyla* au Cap Fréhel (Côtes-du-Nord). *L'oiseau et la R.F.O.*, 23 : 153.
- BOQUIEN (Y.), 1952 - La Mouette tridactyle au Cap Fréhel. *Alauda*, 20 : 265.
- BROSSELIN (M.), 1969 - Statut actuel des oiseaux marins nicheurs en Bretagne : VII. De Paimpol à l'embouchure du Couesnon. *Ar Vran*, 2 : 26-37.
- BROSSELIN (M.) et JULIEN (M.-H.), 1959 - Les colonies d'oiseaux marins du Cap Fréhel. *Bull. Lab. marit. Dinard*, 44 : 22-25.
- JULIEN (M.-H.), 1957 - Quelques observations sur l'avifaune de la région de Dinard. *Bull. Lab. marit. Dinard*, 43 : 126-127.
- JULIEN (M.-H.), 1959 - Projet de réserve ornithologique au Cap Fréhel. *Penn ar Bed*, 2 : 102-104.

Les Réserves naturelles du Massif armoricain



Les réserves naturelles intégrales ont pour but la protection intégrale du site, de la faune et de la flore. Elles ont essentiellement une vocation scientifique. Elles constituent des sortes de musées de plein air dont l'accès est réservé aux personnes compétentes et représentent de ce fait des sanctuaires. Leur gestion ne comporte que des dépenses (achat ou location, gardiennage). La S.E.P.N.B. en gère 12 : Nar-Hor (Belle-Ile) (1), Méaban (2), les Glénan (3), les Tas-de-Pois en Camaret et l'archipel de Molène-Ouessant (Iroise) (5), Trevoc'h (6), la baie de Morlaix (7), l'île des Landes et l'île du Grand Chevreuil (9), la mare de Vauville (10), le Nez-de-Jobourg (11), l'île Saint-Marcouf (12). Les réserves de la Grande Paroisse de la S.S.N.O.F. (A) et celle des Sept-Iles de la L.P.O. (B) sont aussi des réserves intégrales.

Les réserves naturelles éducatives ont aussi pour but la protection, dans un site, d'espèces animales et végétales, mais elles sont ouvertes au public, qui sous la conduite de gardiens ou d'animateurs, profite de ce spectacle naturel. Ces réserves ont donc une vocation touristique. Comme les parcs de loisirs, elles s'intègrent dans le système économique du pays tout en donnant la priorité à leur mission d'information et d'éducation. La gestion de ces réserves comporte des revenus (entrées, vente de matériel éducatif) qui permettent leur propre fonctionnement et éventuellement l'entretien des réserves intégrales. La S.E.P.N.B. gère 2 réserves éducatives, celle du Cap Fréhel (8) et celle du Cap-Sizun : la Réserve Michel-Hervé Julien en Goulien (4).

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Fondée pour la sauvegarde des Sites, de la Flore, et de la Faune, dans les départements des Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan et les départements limitrophes, Manche et Vendée.

LA S.E.P.N.B. A POUR BUT :

- Le respect de la Nature, matière première du Tourisme.
- Le maintien de la nécessaire harmonie entre le cadre naturel et l'aménagement du territoire.
- La création de Réserves.
- La réalisation de travaux écologiques et la publication de documents sur l'étude du milieu naturel et sur sa conservation.

LA S.E.P.N.B. A CREE :

- 14 réserves naturelles, dont la « Réserve Michel-Hervé Julien » du Cap-Sizun en Goulien (Finistère) ouverte au public (22.000 visiteurs en 1968).
- Un Bureau d'étude qui regroupe divers scientifiques spécialistes des problèmes de la Nature. Ce bureau collabore à la réalisation des Parcs naturels régionaux de Bretagne, à la protection du littoral, du bocage et de diverses espèces animales et végétales.
- Une série de documents éducatifs pour faire connaître la Nature à un large public.
- La revue trimestrielle *PENN AR BED* (créée en octobre 1953).

SIEGE SOCIAL ET SECRETARIAT GENERAL :

Faculté des Sciences, 29 N Brest - Tél. 44-56-94.
C.C.P. 1361-60 Rennes.

Nota : Les membres de la S.E.P.N.B. bénéficient des avantages suivants :

- Service de la revue « Penn ar Bed ».
- Participation aux activités des sections départementales.
- Visites gratuites guidées de la Réserve du Cap-Sizun, sur présentation de la carte d'adhérent au millésime de l'année.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat général.

